

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE

N° ^{D13-179} 035 /DC/MINSANTE/CIPM/2019DU.....

**POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT
ABRITANT LES SERVICES DE LA DIRECTION DE LA SANTE
FAMILIALE DU MINSANTE**

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

FINANCEMENT : BUDGET DU FONCTIONNEMENT DU MINSANTE

Imputation : 53 40 530 06 390000 6168

EXERCICE BUDGETAIRE 2019



SOMMAIRE

PIECE N° 0 - AVIS DE CONSULTATION	
PIECE N° I - LETTRE D 'INVITATION A SOUMISSIONNER	
PIECE N° II REGLEMENT DE LA CONSULTATION	
2.1 - Le dossier de consultation	
2.2 - Préparation des offres	
2.3 - Dépôt des offres	
2.4 - Ouverture des plis et évaluation des offres	
2.5 - Attribution de la lettre-commande	
PIECE N° III - MODELES D'ANNEXES	
3.1 - Lettre de soumission	
3.2 - Description technique des prestations	
3.3 - Cadre de devis estimatif, descriptif et quantitatif	
3.4 - Tableau de comparaison des offres	
PIECE N° IV - PROJET DE LETTRE-COMMANDE	
LETTRE-COMMANDE	
SOMMAIRE.....	
CHAPITRE I: GENERALITES	
CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE – COMMANDE.....	
CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERE	
CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES	



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE

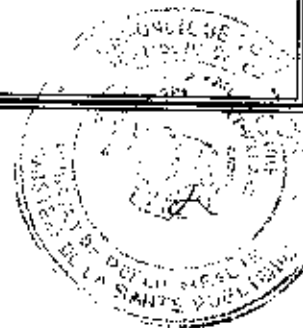
N°...¹⁰³¹³⁻¹⁷⁹.../DC/MINSANTE/CIPM/2019DU...^{19/08/2019}...
**POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT
ABRITANT LES SERVICES DE LA DIRECTION DE LA SANTE
FAMILIALE DU MINSANTE**

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

FINANCEMENT : BUDGET DU FONCTIONNEMENT DU MINSANTE

Imputation : 53 40 530 06 390000 6168

PIECE N°0 : AVIS DE CONSULTATION





AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

N° 085 N° 13-179 DC/MINSANTE/CIPM/2019

Pour les travaux de réhabilitation du bâtiment abritant les services de la direction de la Santé Familiale du MINSANTE

1- Objet de la Cotation : La présente demande de cotation a pour objet les travaux de réhabilitation de l'immeuble abritant les services de la Direction de la Santé Familiale.

2-Consistance des travaux:

La présente cotation concerne :

- les travaux d'électricité et d'étanchéité au rez de chaussée ;
- la plomberie sanitaire dans tout le bâtiment ;
- l'entretien des climatiseurs dans tout le bâtiment ;

3-Participation

La participation à cette consultation est ouverte aux Entreprises installées sur le territoire national et ayant une expertise avérée dans le domaine du BTP.

4-Financement

Les présentes fournitures seront financées par le budget du Ministère de la Santé Publique exercice 2019.

5-Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des prestations prévues au titre de cette demande de cotation est de vingt millions (20 000 000) francs CFA Toutes Taxes Comprises.

6-Consultation du Dossier de demande de cotation

Le Dossier de demande de cotation peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés du Ministère de la Santé Publique (MINSANTE), sis à l'immeuble de la santé situé à proximité du siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé, Tél./fax : 2 22 22 10 21, dès publication du présent avis.

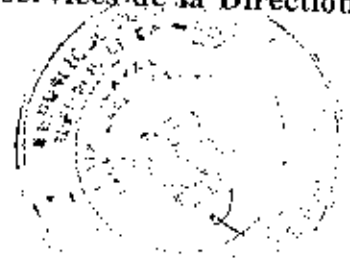
7-Acquisition du dossier de demande de cotation

Le dossier de consultation peut être retiré au Service des Marchés du Ministère de la Santé Publique (MINSANTE) sise à l'immeuble de la santé situé à proximité du siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé, tél. : 222 22 10 21, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public de la somme de vingt-cinq mille (25 000) francs CFA.

8-Remise des offres : Les bordereaux descriptifs et estimatifs doivent être chiffrés, établis en sept (07) exemplaires dont un original et six copies, et seront déposés sous enveloppe cachetée, contre récépissé, adressé au Maître d'Ouvrage avec la mention

DEMANDE DE COTATION N° 035 DC/MINSANTE/CIPM/2019 du 11-08-19 Pour les travaux de réhabilitation du bâtiment abritant les services de la Direction de la Santé Familiale du MINSANTE.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».



Les offres, rédigées en français ou en anglais devront parvenir au Service des marchés du Ministère de la Santé Publique (MINSANTE) sise à l'immeuble DEP situé à proximité du siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé, tél. : 222 22 10 21, au plus tard le ~~24-07~~ 24-07-2019 à 13 heures.

9- Recevabilité des offres : Toute offre présentant un dossier administratif non-conforme sera rejetée.

NB : les offres comprendront les documents ci-après :

- ✓ La soumission datée, signée et timbrée au tarif en vigueur ;
- ✓ La quittance d'achat du dossier de consultation ;
- ✓ Le bordereau des prix unitaires dûment rempli, daté et signé ;
- ✓ Le devis descriptif et estimatif ;
- ✓ Le dossier administratif comprenant les pièces suivantes certifiées par les autorités compétentes et en cours de validité : la carte contribuable, l'attestation de localisation et le plan de localisation, l'attestation de non redevance, l'attestation de domiciliation bancaire, l'attestation de non exclusion des marchés publics, une attestation signée du Directeur de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale.

10-Ouverture des offres :

Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé.

L'ouverture des offres aura lieu le ~~24-07-19~~ 24-07-19 à partir de 14 heures par la Commission interne de Passation des Marchés au près du MINSANTE, dans la Salle des actes de ladite Commission, sise à l'immeuble de l'Ex- PSFN situé à proximité du siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé.

11-Délais et lieu d'exécution :

Les travaux seront exécutés dans un délai de (30) jours sur le site du dit projet.

12-Attribution :

La Commission de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre-commande au Cocontractant, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins- disante.

13-Dénonciation en cas de corruption :

Pour toute dénonciation de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le Ministère en charge des Marchés Publics ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725/ 699 370 749.

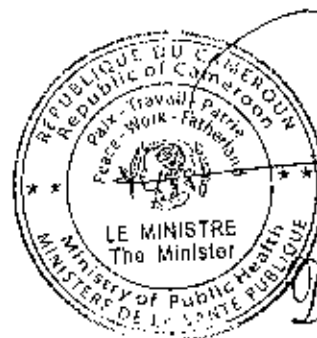
Yaoundé, le 19 AOUT 2019

Le Ministre de la Santé Publique

Dr MANAOUNDA Malachie

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP (JDM)
- SOPFCAM (pour publication)
- ARCHIVES
- AFFICHAGE



Dr Manounda Malachie

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE

N° ^{035/MB-179} /DC/MINSANTE/CIPM/2019DU... ^{19/08/2019}

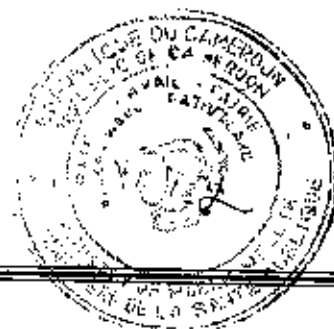
**POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT
ABRITANT LES SERVICES DE LA DIRECTION DE LA SANTE
FAMILIALE DU MINSANTE**

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

FINANCEMENT : BUDGET DU FONCTIONNEMENT DU MINSANTE

Imputation : 53 40 530 06 390000 6168

PIECE N°1 : REGLEMENT DE LA CONSULTATION



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er} - Contenu du Dossier de consultation

- 1.1 Le Dossier de Demande de Cotation décrit les travaux faisant l'objet d'une certaine catégorie de lettre commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de ces lettre-commandes.
- 1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
 - (a) La lettre de soumission,
 - (b) Le règlement de la consultation,
 - (b) le cadre du bordereau des prix unitaires
 - (c) Le cadre du devis quantitatif et estimatif,
 - (d) Le modèle de soumission,
 - (e) Le projet de lettre commande,
 - (f) Le modèle de tableau de comparaison des offres
- 1.3 Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

2.2 - PREPARATION DES OFFRES

Article 2 - Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

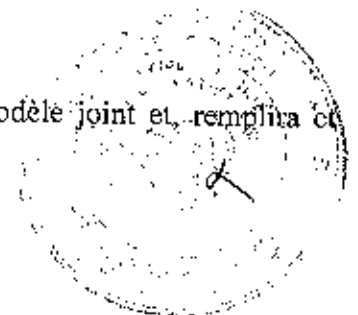
Article 3 - Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- (a) La lettre de soumission,
- (b) Le règlement de la consultation,
- (c) cadre du bordereau des prix unitaires
- (d) Le cadre du devis quantitatif et estimatif,
- (e) La quittance d'achat du dossier de consultation.
- (f) Le dossier administratif comprenant les pièces ci-après, certifiées par l'autorité compétente, en cours de validité : *la carte de contribuable, l'attestation de localisation et le plan de localisation, l'attestation de non redevance, l'attestation de domiciliation bancaire, l'attestation de non exclusion des marchés publics, une attestation signée du Directeur de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale.*

Article 4 - Offre

- 4.1 Le soumissionnaire présentera une offre remplie suivant le modèle joint et remplira et signera le projet de lettre-commande.



Article 5 - Monnaies de l'offre

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

Article 6 - Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une période de 90 jours à compter de l'ouverture des plis.

2.3 - DEPOT DES OFFRES

Article 7 - Cachetage et marquage des offres

Les soumissionnaires placeront l'original et les copies de leur offre dans une enveloppe cachetée :

- (a) adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans la lettre de soumission et
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation ainsi indiqués dans l'avis de consultation.

Article 8 - Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à 13 heures et à la date indiquées dans l'avis de consultation.

2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9 - Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés

9.1 La Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Maître d'Ouvrage ouvrira les plis en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le même jour que le jour du dépôt des offres et dans l'heure qui suit celle du dépôt des offres.

9.2 La Commission de Passation des Marchés sus-citée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 11 - Attribution de la lettre-commande

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre-commande au Cocontractant, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins-disante.

Article 12 - Communiqué de l'attribution de la lettre commande

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la lettre commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire,
- b) L'objet de la consultation,
- c) Le montant de la lettre-commande,
- d) Le délai de livraison.

Article 13- Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents et Membres de commission et les Cocontractants doivent observer en tout temps, les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

(a) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre-commande, et

(b) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même Cocontractant sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents

(c) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre-commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.

"Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

Article 14 - Signature de la lettre-commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre-commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE

N°...../DC/MINSANTE/CIPM/2019DU.....

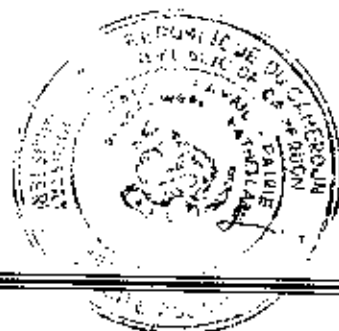
**POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT
ABRITANT LES SERVICES DE LA DIRECTION DE LA SANTE
FAMILIALE DU MINSANTE**

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

FINANCEMENT : BUDGET DU FONCTIONNEMENT DU MINSANTE

Imputation : 53 40 530 06 390000 6168

PIECE N°II: MODELES D'ANNEXES



MODELES D'ANNEXES

3.1 - LETTRE DE SOUMISSION

Date :

Demande de Cotation N°...../DC/MINSANTE/CIPM/2019

A Monsieur le Ministre de la Santé Publique

- YAOUNDE -

Mr et/ou Mme,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de cotation dont nous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, **offrons d'exécuter les travaux de réhabilitation de l'immeuble abritant les services de la Santé Familiale**, conformément à la Demande de Cotation et pour la somme de F CFA (*en lettres*). Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises FCFA (*en chiffres*).

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à exécuter les prestations selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de 90 jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

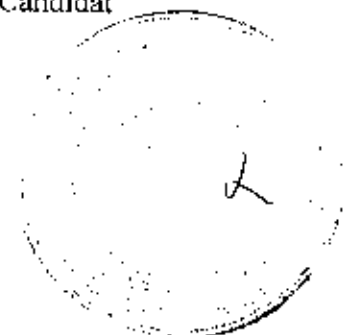
Jusqu'à ce qu'une lettre-commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une lettre-commande, constituera une lettre-commande nous obligeant réciproquement.

Le

.....

Signature

Nom et qualité du signataire pour le compte du Candidat



DEMANDE DE COTATION N° _____ /DC/MINSANTE/CIPM/2019 du _____
 Pour les travaux de réhabilitation du bâtiment abritant les services de la Direction de la
 Santé Familiale Du MINSANTE

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES _____

3.3 - CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

No	Désignations	U	Qté	P.U.	P.T.
Lot 0 : TRAVAUX PRELIMINAIRES					
01	Installation du chantier (mobilisation du matériel et du personnel, installation de l'échafaudage...)	FF	1		
Lot 1 : ELECTRICITE					
1.1	Fourniture et pose des Tubes Néon	U	150		
1.2	Fourniture et pose des réglottes double à grille	U	25		
1.3	Fourniture et pose des câbles électrique VGV (2x1,5 et 3x2,5mm ²)	U	204		
1.4	Réfection du disjoncteur DPN	U	19		
1.5	Entretien des climatiseurs	FF			
LOT 2 : ETANCHEITE					
2.1	Décapage des surfaces	m ²	90		
2.2	Relevées d'étanchéité	ml	32		
2.3	Fourniture et pose du PRO-TECH pour traitement de surface	U	4,00		
2.4	Chape dosé à 450kg/m ³ pour forme de pente	m ³	5,00		
2.5	fourniture et pose du PRO-TECH pour couche primaire	U	4,00		
2.6	Habillage en PRAFOR SOLO 30.1 GS	m ²	69		
LOT 3 : PLOMBERIE					
3.1	réhabilitation des WC existants (Y compris fourniture des mécanismes de fonctionnement)	U	28		
3.2	réhabilitation des lavabos existant (Y compris fourniture des mécanismes de fonctionnement et robinets défectueux)	U	10		
	T.V.A (19,25 %)				
	Total H.T				
	A.I.R (2,2%)				
	Total TTC				
	Net à Percevoir				



DEMANDE DE COTATION N° _____ /DC/MINSANTE/CIPM/2019 du _____
Pour les travaux de réhabilitation du bâtiment abritant les services de la Direction de la Santé Familiale du MINSANTE

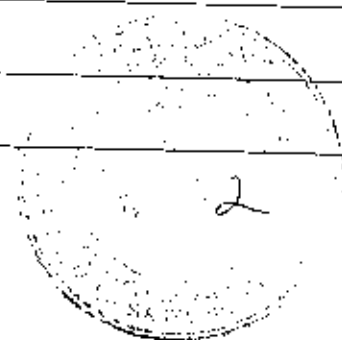
DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES _____

3.4 – GRILLE

Analyse des dossiers Techniques							
N°	Dénomination du consultant	Qualification et compétence du personnel	Référence du consultant	Liste du matériel	Présentation de l'Offre	TOTAL	Décision
	Notation	/8points	/5points	/5points	/2points	/20points	
01							
02							
03							
04							
05							

Membres de la Commission d'Analyse des Offres

NOMS	FONCTION	SIGNATURE



MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE

N°...../DC/MINSANTE/CIPM/2019DU.....
**POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT
ABRITANT LES SERVICES DE LA DIRECTION DE LA SANTE
FAMILIALE DU MINSANTE**

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

FINANCEMENT : BUDGET DU FONCTIONNEMENT DU MINSANTE

Imputation : 53 40 530 06 390000 6168

PIECE N°III : MODELE DE LA LETTRE COMMANDE

LETTRE-COMMANDE N°/LC / MINSANTE/CIPM/2019
PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°/DC/MINSANTE/CIPM/2019 du
Pour les travaux de réhabilitation du bâtiment abritant les services de la Direction de la Santé Familiale du MINSANTE

TITULAIRE DE LA LETTRE COMANDE:

Nom :
Tél :
Numéro Contribuable :
Registre de Commerce N° :
Compte Bancaire :

OBJET DE LA LETTRE COMMANDE:

LIEU D'EXECUTION:

DELAI D'EXECUTION: jours

MONTANT ;(en F CFA)

	EN CHIFFRE	EN LETTRE
MONTANT TOTAL T.T.C.		
MONTANT TOTAL HTVA		
TVA : 19,25%		
AIR : 2,2%		
NET A MANDATER		

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINSANTE

IMPUTATION : 53 40 530 06 390000 6168

SOUSCRITE LE :
SIGNEE LE :
NOTIFIEE LE :
ENREGISTREE LE :



ENTRE :

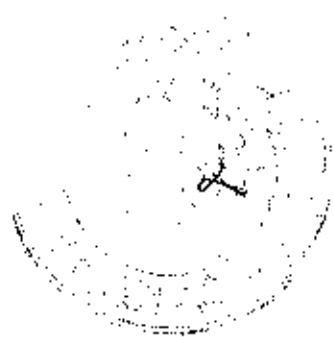
L'Etat du cameroun, représenté par le Ministre de la Santé Publique ci-après désigné **le Maître d'Ouvrage**

D'une part

Et, la Société _____ domiciliée à _____ Tél. : _____
Fax : _____ E. mail : _____
compte bancaire n° _____ ouvert auprès de la Banque _____
représentée par son Directeur Général Monsieur _____ ci-après désigné
le « Cocontractant de l'Administration »

D'autre part :

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :



SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES

- ARTICLE 1 - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX
- ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR
- ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU DE LIVRAISON
- ARTICLE 7 - DOMICILE DU COCONTRACTANT

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

- ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT
- ARTICLE 9 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS
- ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES FOURNITURES
- ARTICLE 11 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR
- ARTICLE 12 - RECEPTION DES FOURNITURES
- ARTICLE 13 - GARANTIE
- ARTICLE 14 - ASSURANCE ET TRANSPORT

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

- ARTICLE 15 - GENERALITES - PRIX
- ARTICLE 16 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 17 - MODALITES DE PAIEMENT
- ARTICLE 18 - DOMICILIATION BANCAIRE
- ARTICLE 19 - REGIME FISCAL
- ARTICLE 20- TIMBRE ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

- ARTICLE 21- EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 22- LITIGES
- ARTICLE 23- RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 24- VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE



CHAPITRE I GENERALITES

ARTICLE 1er - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre-commande a pour objet la l'exécution des travaux de réhabilitation du bâtiment abritant les services de la direction de la Santé familiale du MINSANTE
La description de ce matériel est précisée à l'article 10 ci-après.

ARTICLE 2- PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre commande est passée suivant la Demande de Cotation N°
____/DC/MINSANTE/CIPM/2019 du _____.

ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

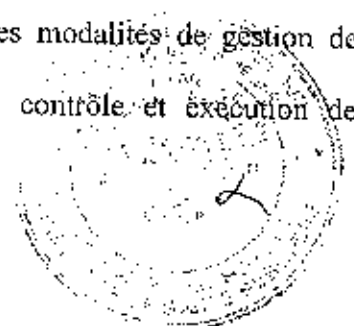
Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre-commande sont par ordre de priorité :

1. Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
2. La soumission du Cocontractant et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux Cahiers de Clauses Techniques et des Clauses Administratives particulières ci-dessus cités
- le détail estimatif
3. le bordereau descriptif quantitatif.
4. Le cahier des Clauses administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de travaux mis en vigueur par arrêté N°033 du 13 février 2007.

ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX

La présente lettre commande est soumise aux textes généraux ci-après :

1. La Loi n° 2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019 ;
2. La Loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des finances publique au Cameroun ;
3. La Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
4. Le Décret N° 77/41 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers, modifié et complété par le Décret N°2013/066 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances ;
5. Le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
6. Le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 février 2001, portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
7. Le Décret N°2013/159 du 15 Mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques
8. Le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
9. L'Arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007, mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales (CCAG), applicables aux marchés publics ;
10. La Circulaire N°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics
11. La circulaire N°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics. »
12. La circulaire N°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
13. Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 portant passation, contrôle et exécution des Marchés Publics ;



14. Le circulaire n° 001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2019 ;
15. Les textes régissant les corps de métiers ;
16. Les normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière.
17. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par la Marché.

ARTICLE 5 - DEFINITIONS, ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENT

5.1. Définitions et attributions

- **Le Maître d'Ouvrage** est : Le Ministre de la Santé Publique.
- **Le Chef de Service du Marché** est : Le Chef de Division des Etudes et Projets (DEP).
- **L'Ingénieur du Marché** est : le représentant du MINDCAF;
- **Le Cocontractant** est : *[A préciser]*.

5.2. Nantissement

- L'autorité chargée de l'ordonnancement et de la liquidation des dépenses est : **Le Ministre de la Santé Publique**;
- Le responsable chargé du paiement est : **le payeur Spécialisé auprès du Ministère de la Santé Publique** ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est **Le Chef de Division des Etudes et des Projets (DEP) du Ministère de la Santé Publique**.

ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU D'EXECUTION

Le délai d'exécution des travaux est de (30) trente jours à compter de la date de notification de la présente lettre commande.

ARTICLE 7 - DOMICILE DU COCONTRACTANT

Le Cocontractant fait élection de domicile

à :

BP : TEL : FAX :

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.



CHAPITRE II

EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT

Le Cocontractant a pour mission d'exécuter les travaux tel que décrit dans l'article 10 sous le contrôle de l'Ingénieur et ce conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente lettre-commande.

ARTICLE 9 - CONSISTANCE DES FOURNITURES

Les opérations comprennent les travaux de réhabilitation de l'immeuble abritant les services de la Direction de la Santé Familiale.

ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES TRAVAUX

- Remplacement des réglettes défectueuses (RDC)
- Câblage électrique (RDC)
- Remplacement de disjoncteur (RDC)
- Réhabilitation de la plomberie existante (RDC+Etage)
- Réhabilitation des climatiseurs (RDC+Etage)
- Travaux d'étanchéité sur la surface concernée (RDC).

Arrêté le devis à la somme Toutes taxes comprises de _____

ARTICLE 11 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE COCONTRACTANT

Le Cocontractant doit réaliser la lettre Commande conformément aux conditions spécifiées par le Maître d'Ouvrage dans le bordereau des quantités.

Le cocontractant doit notifier le Maître d'Ouvrage et lui faire parvenir les documents suivants :

- a) Devis quantitatif et estimatif
- b) Facture pro-forma

Ces documents doivent être reçus par le Maître d'Ouvrage dix (10) jours au moins avant la réception des travaux, au cas contraire, le cocontractant sera tenu responsable de toutes dépenses y résultant.

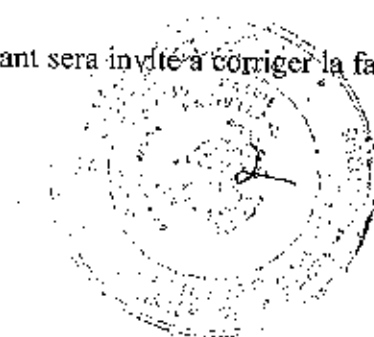
ARTICLE 12 - RECEPTION DES PRESTATIONS

Le Maître d'Ouvrage peut inviter toute personne en fonction de ses compétences et fixera la date de la réception qui sera effectuée site par site en présence du Cocontractant par une commission composée comme suit :

- **Président** : le Maître d'Ouvrage ou son Représentant
- **Rapporteur** : L'Ingénieur du marché
- **Membres**
 - Le Chef service du marché ;
 - L'agent en charge de la comptabilité matière de la Direction de la Santé Familiale ;
 - Le Cocontractant.
- **Observateur** : le représentant du MINMAP

Elle vérifiera la conformité de l'exécution des travaux avec les prescriptions de la lettre-commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité de l'exécution des travaux, le Cocontractant sera invité à corriger la faute à ses frais.



En cas d'exécution conforme, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la commission et par le Cocontractant. Ce procès-verbal se prononce sur la qualité travaux et le respect des clauses contractuelles.

Il faudra prévoir une pré réception sur le site des travaux, afin d'apprécier la qualité des prestations.

ARTICLE 13 - GARANTIE

Les garanties commerciales habituelles visées aux clauses générales et résultantes d'une défectuosité ou d'une altération précoce de l'ouvrage sont à la charge du Cocontractant.

ARTICLE 14 - ASSURANCE

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Cocontractant.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 15 - GENERALITES - PRIX

Le Cocontractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente lettre commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

ARTICLE 16 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant total de la présente lettre-commande s'élève à la somme

De : (Montant en chiffres)..... F CFA TTC
(.....Montant en lettres)..... FRANCS CFA
TOUTES TAXES COMPRISES) conformément au détail estimatif joint en annexe.

ARTICLE 17 - MODALITES DE PAIEMENT

Le Cocontractant est rémunéré sur présentation des factures après réception des fournitures.

ARTICLE 18 - DOMICILIATION BANCAIRE

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente lettre-commande par revirement au compte bancaire N°..... ouvert auprès de la.....(Nom de la Banque)..... au nom de (Cocontractant)

ARTICLE 19 - REGIME FISCAL

La présente lettre commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

ARTICLE 20 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (7) exemplaires originaux de la présente lettre-commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Cocontractant et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.



CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 21 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

Quinze (15) exemplaires par le Maître d'Ouvrage et fournie au cocontractant de l'administration de la présente lettre-commande sont édités et diffusés.

ARTICLE 22 - DIFFERENDS ET LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente lettre-commande sera définitivement tranché par le Tribunal de Premier Instance du centre administratif.

ARTICLE 23 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre-commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 24 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre-commande ne sera valide qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Cocontractant.



Page ... et dernière de la lettre Commande n°...../LC/MINSANTE/CIPM/19 après Demande de Cotation n°___/DC/MINSANTE/CIPM/19 avec la société : (raison sociale et adresse du cocontractant), Pour les travaux de réhabilitation de l'immeuble abritant les services de la Direction de la Santé Familiale.

TITULAIRE: Nom :

Tél :

Numéro Contribuable : _____

Registre de Commerce N° : _____

Compte bancaire :

OBJET : _____

LIEU DE LIVRAISON : _____

DELAI LIVRAISON : _____ jours

MONTANT : (en F CFA)

MONTANT TOTAL T.T.C.	
MONTANT TOTAL HTVA	
TVA : 19,25%	
AIR : 2,2 OU 5,5%	
NET A MANDATER	

LUE ET ACCEPTEE PAR LE COCONTRACTANT

YAOUNDÉ, LE.....

ENREGISTREMENT :

SIGNEE PAR LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

YAOUNDÉ, LE

